

Dossier

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Anthony CARUSO¹
Charline STERCHELE¹

En 2024, la très grande majorité des agents de la fonction publique se déclarent en «bonne» ou «très bonne» santé (81%), un niveau comparable à celui des salariés du secteur privé (82%). L'état de santé perçu se détériore avec l'âge des agents et, pour chaque tranche d'âge, les hommes indiquent systématiquement un meilleur état de santé que les femmes.

Parmi les agents de la fonction publique, 28 % déclarent souffrir d'une maladie chronique ou d'un problème de santé durable, une proportion légèrement supérieure à celle du secteur privé (25%). Cette proportion augmente avec l'âge des agents, atteignant 40% après 60 ans. Elle est plus élevée aussi chez les femmes (29%) et dans la fonction publique territoriale (FPT) [30 %].

Dans la fonction publique, 4% des agents déclarent être fortement limités dans leurs activités quotidiennes pour des raisons de santé, et 12% évoquent des limitations modérées. Les femmes sont plus concernées que les hommes, et la prévalence augmente avec l'âge.

Les différences de taux de féminisation, de vieillissement et de niveau de qualification expliquent l'essentiel des écarts dans l'état de santé perçu, ainsi que dans la prévalence des maladies chroniques, des problèmes de santé et des limitations pour raison de santé entre les versants de la fonction publique et le privé.

En outre, au sein de la fonction publique, les cadres administratifs et techniques, mais aussi les policiers, les militaires et les pompiers ont de meilleurs indicateurs de santé que les métiers plus féminisés et plus âgés, tels les employés administratifs, les aides-soignants et les agents de service.

Les agents publics et les salariés du privé ont la même perception de leur état de santé

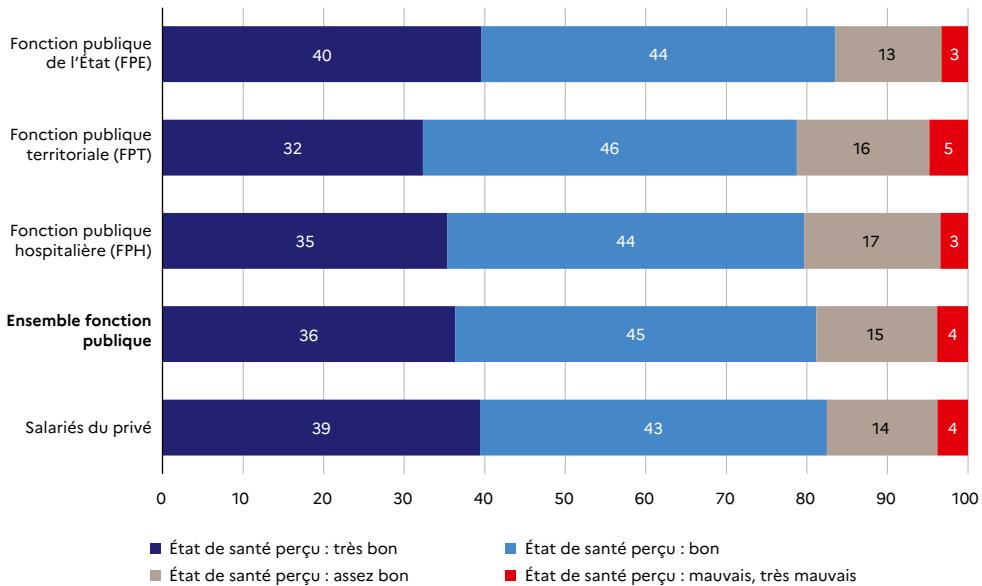
En 2024, huit agents de la fonction publique sur dix déclarent un état de santé «très bon» ou «bon», une proportion comparable à celle observée chez les salariés du secteur privé (voir **Source, champ et définitions**) [Figure 1]. Dans la fonction publique de l'État (FPE), 40% des agents indiquent être en «très bonne» santé, contre 35% dans la fonction publique hospitalière (FPH) et 32% dans la fonction publique territoriale (FPT). Parallèlement, c'est au sein de la FPT que la part des agents qui se déclarent en «mauvaise ou très mauvaise» santé est la plus élevée (5%, contre 3% dans la FPH et la FPE). L'état de santé perçu des salariés (agents publics ou salariés du privé) a très peu évolué durant la dernière décennie, même pendant la crise sanitaire. Depuis 2014, la proportion d'agents publics en «très bonne» ou «bonne» santé oscille entre 81% et 84% (voir **données complémentaires**).

1. SDessi-DGAFF.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en « bonne » santé

Figure 1 : Part des agents publics selon leur santé perçue, par versant en 2024

en %



Source : Enquête Emploi 2024, Insee. Traitement DGAFF-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2024, 36 % des agents de la fonction publique considèrent leur état de santé comme « très bon ».

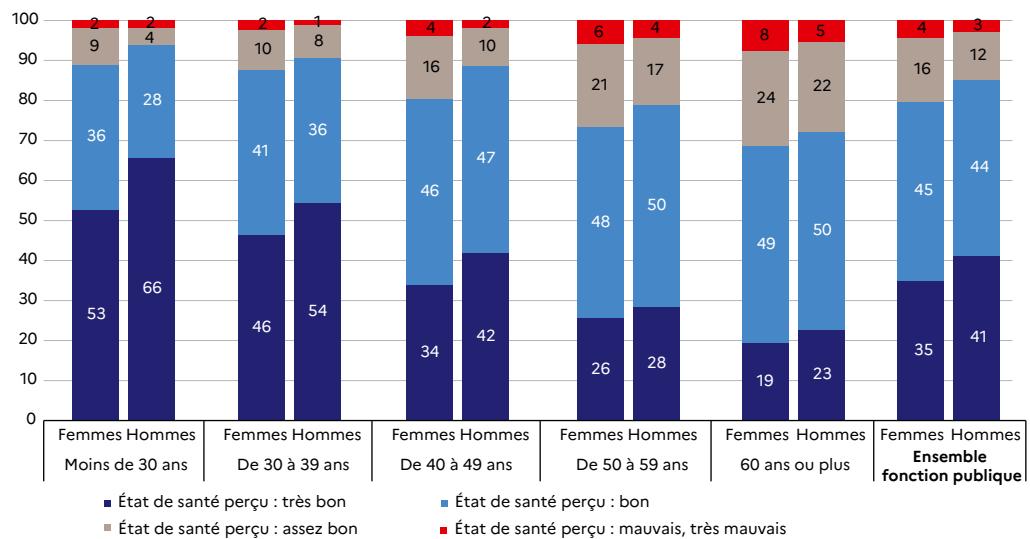
Au sein de la fonction publique, les hommes se perçoivent en meilleure santé que les femmes

Les agents de la fonction publique ont une perception globalement positive de leur santé. Néanmoins, elle varie selon le sexe et se détériore avec l'âge. Avant 30 ans, neuf agents sur dix se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé ; après 60 ans, ils ne sont plus que sept sur dix (Figure 2). Pour chaque tranche d'âge, les hommes déclarent systématiquement un meilleur état de santé que les femmes (85 % des hommes se perçoivent comme étant en « très bonne » ou « bonne » santé, contre 80 % des femmes). Cette différence est particulièrement marquée chez les moins de 30 ans, où 66 % des hommes estiment être en « très bonne » santé, contre seulement 53 % des femmes, soit une différence de treize points. À mesure que l'âge augmente, les disparités entre hommes et femmes tendent à s'atténuer, phénomène qui va de pair avec la diminution de la part des agents considérant leur santé comme « très bonne ». Ainsi, chez les agents de 60 ans ou plus, cet écart se réduit, avec 23 % des hommes et 19 % des femmes qui déclarent être en « très bonne » santé. La proportion de femmes se disant en « mauvaise ou très mauvaise » santé est supérieure à celle des hommes à partir de 40 ans : 4 % contre 2 % entre 40 et 49 ans, 6 % contre 4 % entre 50 et 59 ans, et enfin 8 % contre 5 % pour les 60 ans ou plus.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en « bonne » santé

Figure 2 : Part des agents publics selon leur santé perçue, par sexe et âge sur la période 2022-2024

en %



Source : Enquêtes Emploi 2022 à 2024, Insee. Traitement DGAEP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : Sur la période 2022-2024, dans la fonction publique, 41 % des femmes âgées de 30 à 39 ans déclarent leur état de santé comme étant « bon ».

Dans la FPT et la FPH, trois agents sur dix déclarent avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable

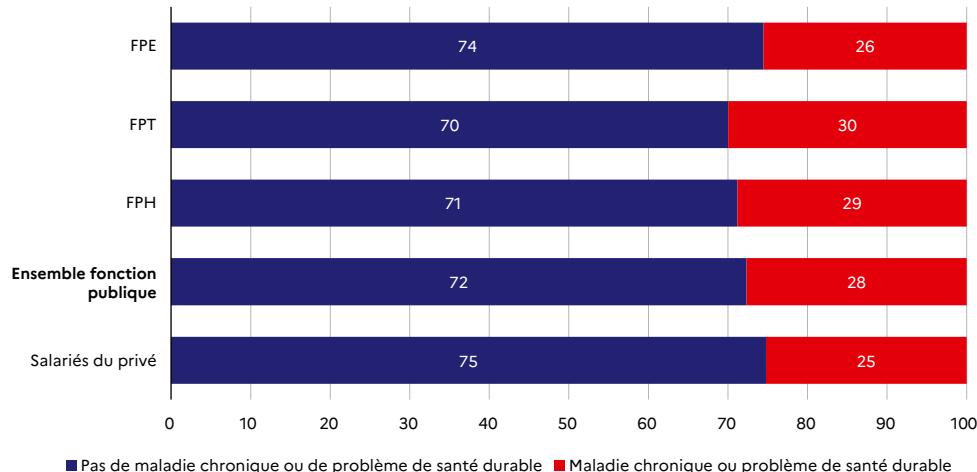
En 2024, la proportion d'agents concernés par une maladie chronique ou un problème de santé durable est légèrement plus élevée dans la fonction publique (28%) que pour les salariés du privé (25%) [Figure 3]. Au sein de la fonction publique, cette proportion varie selon les versants : elle est un peu plus faible dans la FPE (26%) que dans la FPT (30%) et la FPH (29%). Toutefois, 53% des agents ayant une maladie chronique ou durable se déclarent tout de même en « bonne » ou « très bonne » santé, et 35% en « assez bonne » santé.

Entre 2014 et 2024, la proportion d'agents déclarant souffrir d'une maladie chronique ou d'un problème de santé durable a augmenté, à partir de 2018 dans la FPT et après 2020 pour les deux autres versants (voir **données complémentaires**). Sur l'ensemble de la fonction publique, elle est passée de 21% en 2014 à 22% en 2018, puis à 28% en 2024, l'évolution étant quasi similaire dans le secteur privé (de 20% en 2014 et 2018 à 25% en 2024). Cette progression s'explique en partie par l'intégration depuis 2021 de l'ensemble des salariés en arrêt maladie dans la mesure de l'emploi, ce qui permet de mieux suivre l'état de santé des travailleurs.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Figure 3 : Part des agents publics indiquant avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable, par versant en 2024

en %



Source : Enquête Emploi 2024, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

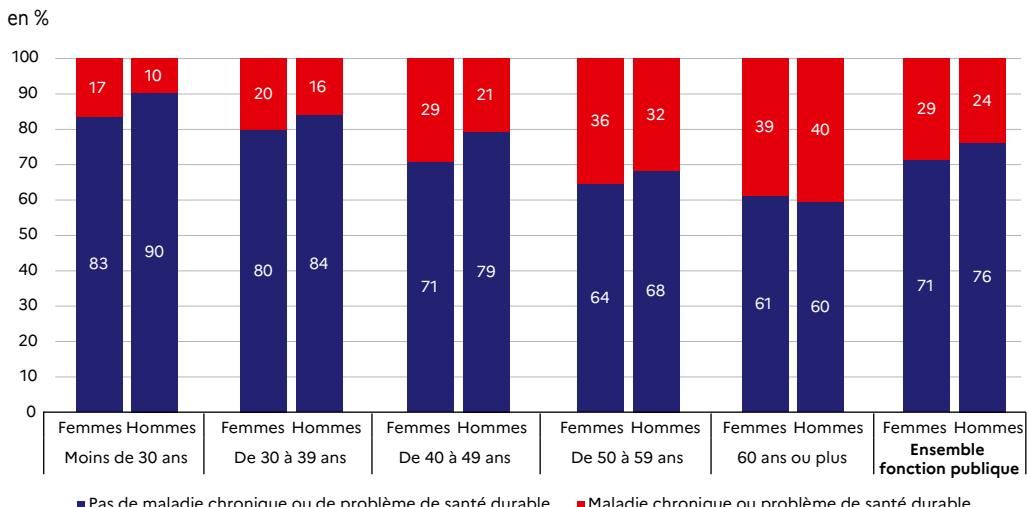
Lecture : En 2024, 28 % des agents de la fonction publique indiquent avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou de caractère durable.

Dans la fonction publique, les femmes déclarent plus fréquemment des maladies chroniques que les hommes

Au fur et à mesure de l'avancée en âge, la proportion de personnes déclarant souffrir de maladies ou d'un problème de santé, qu'il soit chronique ou durable, augmente au sein de la fonction publique, atteignant 40% après 60 ans, contre seulement 14% chez les moins de 30 ans (Figure 4). Tous âges confondus, les femmes sont en moyenne plus concernées (29%) que les hommes (24%). Chez les moins de 30 ans, 17% des femmes indiquent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou durable, contre 10% des hommes. Cet écart se réduit dans la tranche des 30-39 ans (20% pour les femmes, contre 16% pour les hommes), puis remonte légèrement dans la tranche des 40-49 ans (29%, contre 21%). Entre 50 et 59 ans, l'écart entre les sexes s'atténue (36% des femmes, contre 32% des hommes), puis n'est plus significatif après 60 ans (39%, contre 40%). En fin de carrière, la persistance d'un problème de santé peut aussi conduire à quitter l'emploi prématurément, ce qui, de fait, rend plus difficiles les comparaisons à ces âges.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en « bonne » santé

Figure 4 : Part des agents publics indiquant avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable, par sexe et âge sur la période 2022-2024



Source : Enquêtes Emploi 2022 à 2024, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : Sur la période 2022-2024, dans la fonction publique, 84 % des hommes âgés de 30 à 39 ans indiquent ne pas avoir une maladie ou un problème de santé, qu'ils soient chroniques ou de caractère durable.

Un agent public sur six indique être limité dans les activités quotidiennes pour raison de santé

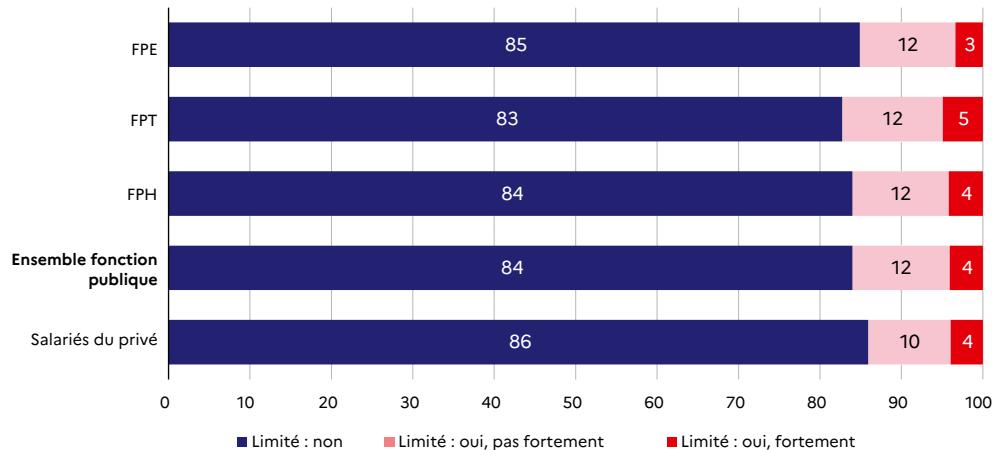
En 2024, 4 % des agents de la fonction publique en emploi déclarent être fortement limités dans leurs activités quotidiennes pour raison de santé, alors que la proportion d'agents déclarant une limitation plus modérée est trois fois plus élevée (12%) [Figure 5]. Ces proportions sont comparables à celles observées dans le privé et varient peu entre versants : la part des personnes se déclarant limitées, qu'il s'agisse de limitations légères ou sévères, varie de 15 % dans la FPE à 17 % dans la FPT. En 2024, seuls 18 % des agents se disant fortement limités déclarent être en « bonne ou très bonne » santé, et 41 % de ceux présentant une limitation modérée.

Entre 2014 et 2024, la proportion d'agents déclarant être fortement limités pour raison de santé est progressivement passée de 3 % à 4 %, comme dans le privé (voir **données complémentaires**). La part d'agents indiquant être modérément limités a augmenté de trois points sur la même période, passant de 9 % en 2014 à 12 % en 2024. Dans le secteur privé, la proportion est passée de 8 % à 10 %.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Figure 5 : Part des agents publics indiquant être limités dans les activités quotidiennes pour raison de santé, par versant en 2024

en %



Source : Enquête Emploi 2024, Insee. Traitement DGAFF-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2024, 4 % des agents de la fonction publique indiquent être fortement limités dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé.

La part des hommes déclarant une limitation est trois fois plus élevée pour les 60 ans ou plus que pour les moins de 30 ans

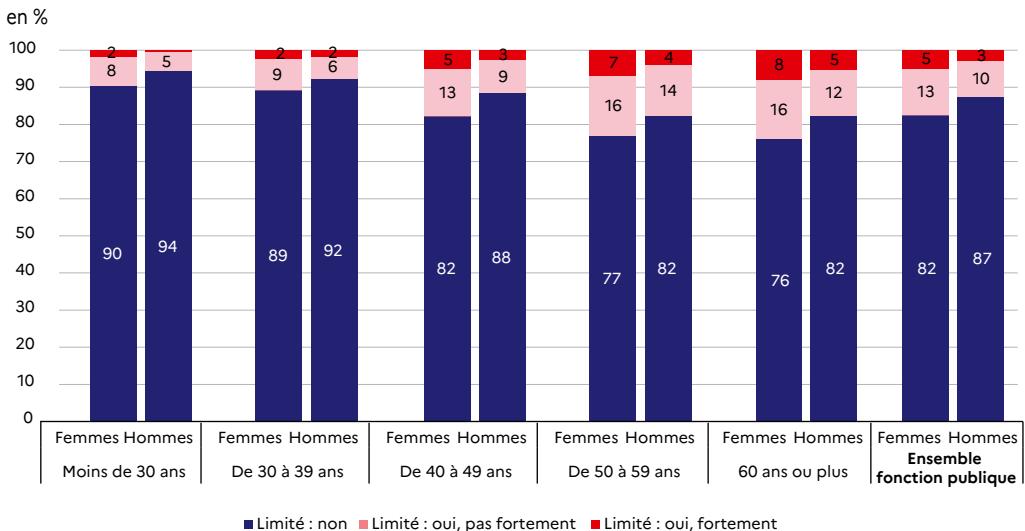
Au sein de la fonction publique, les femmes sont plus souvent limitées dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé que les hommes (18%, contre 13%) [Figure 6]. À mesure que l'âge augmente, la part des hommes ou des femmes qui se déclarent limités progresse, passant de 10% pour les femmes et 6% pour les hommes chez les moins de 30 ans à respectivement 24% et près de 18% pour les 60 ans ou plus, soit une multiplication par 2,5 pour les femmes et par 3,2 pour les hommes.

L'âge, le niveau de qualification des emplois et le sexe expliquent les écarts de niveau de santé entre versants

En tenant compte des différences liées à l'âge, au sexe et au niveau de qualification des emplois, les risques de se percevoir comme étant en moins bonne santé, de souffrir d'une maladie chronique ou durable, d'être limité dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé sont similaires dans les trois versants de la fonction publique ainsi que dans le secteur privé. Néanmoins, les salariés du secteur privé ont moins de risque de déclarer une limitation d'activité que les agents de la FPT (Figure 7).

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Figure 6 : Part des agents publics indiquant être limités dans les activités quotidiennes pour raison de santé, par sexe et âge sur la période 2022-2024



Source : Enquêtes Emploi 2022 à 2024, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : Sur la période 2022-2024, 7 % des femmes et 4 % des hommes de la fonction publique âgés de 50 à 59 ans indiquent être fortement limités dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé.

L'âge est le principal facteur déterminant de la santé des personnes en emploi. À caractéristiques équivalentes en termes de sexe, de catégorie socioprofessionnelle ou de nature de l'employeur, la probabilité de déclarer un problème de santé augmente fortement avec l'âge. Comparés aux moins de 30 ans, les salariés âgés de 60 ans ou plus ont un risque cinq fois plus élevé de déclarer un état de santé au mieux «assez bon», et un risque quatre fois supérieur d'affirmer souffrir d'une maladie chronique ou être limités dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé. À ce titre, le vieillissement de la population explique, en partie, l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques et des limitations parmi les personnes en emploi dans la fonction publique et dans le secteur privé depuis 2014.

La santé varie aussi fortement selon le niveau de qualification de l'emploi. D'une part, des qualifications plus faibles sont souvent associées à des conditions de travail plus difficiles et, d'autre part, les emplois les plus qualifiés sont généralement occupés par des personnes en meilleure santé, puisqu'elles disposent de ressources financières et éducatives pour prendre soin de leur santé. Ainsi, par rapport aux cadres et professions intellectuelles supérieures, les salariés des professions intermédiaires présentent un risque 1,4 fois plus élevé de se dire en moins «bonne» santé, 1,3 fois supérieur de déclarer souffrir d'une maladie chronique et 1,5 fois plus important d'affirmer être limités dans leurs activités pour raison de santé. Les inégalités se creusent encore pour les employés et ouvriers. Ils ont un risque deux fois plus élevé de déclarer un moins bon état de santé ou d'être limités dans leur vie quotidienne pour raison de santé et un risque 1,6 fois supérieur d'indiquer souffrir d'une maladie chronique ou d'un problème de santé durable que les cadres et professions intellectuelles supérieures.

À caractéristiques équivalentes (âge, catégorie socioprofessionnelle et employeur), les femmes ont une probabilité significativement plus élevée que les hommes de déclarer une moins «bonne» santé perçue, de souffrir d'une maladie chronique et d'être limitées dans leurs activités quotidiennes pour des raisons de santé.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en « bonne » santé

Figure 7 : Principaux déterminants de l'état de santé des agents publics et des salariés du privé sur la période 2022-2024

rapports de cotes (odds-ratio)

	Moins bonne santé perçue	Maladie chronique ou durable	Limité pour raison de santé
Versant (référence = FPT)			
FPE	0,97	0,95	1,03
FPH	1,03	1,02	0,97
Salariés du privé	1,04	0,95	0,90**
Sexe (référence = Hommes)			
Femmes	1,36***	1,19***	1,34***
Âge (référence = Moins de 30 ans)			
De 30 à 39 ans	1,51***	1,50***	1,53***
De 40 à 49 ans	2,51***	2,19***	2,32***
De 50 à 59 ans	4,00***	3,36***	3,51***
60 ans ou plus	5,02***	4,39***	3,96***
Professions et catégories socioprofessionnelles (référence = Cadres et professions intellectuelles supérieures)			
Professions intermédiaires	1,43***	1,29***	1,51***
Employés	2,09***	1,62***	2,03***
Ouvriers	2,44***	1,64***	2,29***
Autres	2,13***	1,76***	1,80***

Source : Enquêtes Emploi 2022 à 2024, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Note 1 : Les seuils de significativité sont indiqués de la façon suivante : 0,01 % (***) , 1 % (**), 5 % (*).

Note 2 : En ce qui concerne la santé perçue, les personnes qui ont répondu être en « très bonne » santé ou en « bonne » santé (considérées comme étant en bonne santé) sont comparées à celles qui indiquent être en « assez bonne » santé et en « mauvaise » et « très mauvaise » santé (considérées comme étant en moins bonne santé).

Note 3 : En ce qui concerne les maladies chroniques ou durables, les personnes qui indiquent être atteintes d'une maladie chronique ou durable sont comparées à celles qui n'en ont pas.

Note 4 : En ce qui concerne les limitations dans les activités de la vie quotidienne pour des raisons de santé, les personnes qui indiquent être limitées fortement et limitées non fortement sont comparées à celles qui indiquent ne pas être limitées.

Lecture : À profil identique en termes d'employeur, de sexe et de groupe social, les personnes de 60 ans ou plus ont un risque cinq fois plus important de déclarer être en moins bonne santé que les moins de 30 ans.

Les agents de service, les employés administratifs et les ouvriers du public se déclarent en moins « bonne » santé

Dans la fonction publique, les professions déclarant le plus fréquemment un état de santé « très bon ou bon » sont les cadres administratifs et techniques (87%) et les policiers, militaires et pompiers (89%) [Figure 8]. Pour ces derniers, cela s'explique en grande partie par un effet de sélection, car une bonne condition physique est requise pour exercer ces emplois. Ils présentent également les taux les plus faibles de maladies chroniques (17%) et de limitations pour raison de santé (8%). Ils sont aussi nettement plus jeunes (seuls 21% ont plus de 50 ans, contre 40% dans l'ensemble de la fonction publique).

À l'inverse, les agents de service (68%), les employés administratifs (76%) et les ouvriers (76%) déclarent moins fréquemment un « très bon ou bon » état de santé. Ces métiers présentent par ailleurs des taux plus élevés de maladies chroniques ou durables (entre 32% et 36%) et de limitations dans la vie quotidienne (entre 20% et 23%). Ils sont également occupés par une proportion très importante de personnes âgées de 50 ans ou plus (autour d'un agent sur deux). De plus, les agents de service et les employés administratifs sont des emplois très féminisés, avec respectivement 76% et 81% de femmes.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en « bonne » santé

Les aides-soignants, employés de la petite enfance et professions assimilées se distinguent : leur état de santé général est proche de la moyenne (huit agents sur dix indiquent être en « très bonne ou bonne » santé). À l'inverse, la proportion de ces agents déclarant une maladie chronique ou durable (32%) ou une limitation dans la vie quotidienne (21%) est supérieure à la moyenne (respectivement 27% et 16%). Ces métiers sont principalement occupés par des femmes (92%).

Figure 8 : État de santé des agents publics, selon la famille de métiers sur la période 2022-2024

en %

	État de santé perçu : très bon ou bon	Maladie chronique ou durable	Limité dans la vie quotidienne pour raison de santé	Part des femmes	Part des 50 ans ou plus	Part de la famille de métiers dans la fonction publique
Cadres administratifs et techniques de la fonction publique	87	22	11	49	44	8
Professions de l'enseignement secondaire, du supérieur et de la recherche	85	24	15	57	42	13
Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	85	23	13	75	32	13
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	84	25	14	82	28	11
Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)	82	27	15	64	48	7
Employés administratifs de la fonction publique	76	32	21	81	45	8
Agents de service	68	36	23	76	55	7
Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées	78	32	21	92	37	10
Policiers, militaires et pompiers	89	17	8	19	21	5
Ouvriers	76	33	20	17	48	7
Ensemble fonction publique	82	27	16	64	40	100

Source : Enquêtes Emploi 2022 à 2024, Insee. Traitement DG AFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT durant la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Note : Les familles de métiers présentes dans cette figure représentent 88 % des agents de la fonction publique.

Lecture : Sur la période 2022-2024, 32 % des employés administratifs de la fonction publique déclarent une maladie ou un problème de santé, qu'il soit chronique ou durable.

Source, champ, méthode et définitions

Source

L'enquête Emploi en continu de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) permet une mesure fine et régulière de l'emploi, de l'activité et du chômage, suivant les concepts du Bureau international du travail (BIT). Elle porte sur les individus vivant en logement ordinaire en France (hors Mayotte), âgés de 15 ans ou plus. La collecte s'effectue en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année. Environ 90 000 personnes répondent chaque trimestre à l'enquête, et décrivent leur situation vis-à-vis de l'emploi et du marché du travail au cours d'une semaine dite de référence.

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Champ

Cette étude a été réalisée à partir de l'enquête Emploi. Pour un échantillon plus robuste, les millésimes 2022, 2023 et 2024 ont été analysés conjointement. Le champ se focalise principalement sur les agents de la fonction publique. Les apprentis, les contrats de professionnalisation, les stagiaires et les contrats aidés ne sont pas pris en compte. À partir de 2021, les personnes qui déclarent être absentes de leur emploi en raison d'un congé maladie sont désormais considérées en emploi, quelle que soit la durée de l'absence. Jusqu'à 2020, elles n'étaient considérées en emploi qu'en cas d'absence inférieure ou égale à un an. Les non-réponses ont été exclues de l'analyse.

De même, depuis 2021, les personnes absentes de leur emploi pour un congé parental d'une durée maximale de trois mois ou percevant un revenu compensatoire (comme la prestation partagée d'éducation de l'enfant [PreParE]) sont elles aussi considérées en emploi (sans condition de durée pour ces dernières).

Méthode

Une régression logistique binomiale a été réalisée afin d'identifier les caractéristiques ayant une influence significative sur le ressenti des salariés du privé et de la fonction publique quant à leur état de santé perçu, à la présence ou non d'une maladie ou d'un problème de santé, qu'il soit chronique ou durable, et aux éventuelles limitations rencontrées dans leur vie quotidienne pour raison de santé. Pour ce faire, le contrôle s'est établi sur diverses variables : le sexe, l'âge, l'employeur et la famille de métiers, permettant de mesurer la probabilité de déclarer être en moins bonne santé, de souffrir d'une maladie ou d'avoir un problème de santé, qu'il soit chronique ou durable, et d'être limité dans les activités de la vie quotidienne pour raison de santé. Les résultats sont présentés sous forme d'*odds-ratio* (rapports de cotes). Pour commenter les résultats relatifs à l'âge des salariés, par exemple, il faudrait les formuler de la manière suivante : la probabilité de déclarer une maladie ou un problème de santé chronique ou durable, plutôt que de ne pas en déclarer, est 4,4 fois plus importante pour les salariés de 60 ans ou plus que pour les salariés de moins de 30 ans. Par souci de simplification et pour ne pas alourdir le texte, la formulation suivante est utilisée : les salariés de 60 ans ou plus ont un risque 4,4 fois plus important de déclarer avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou durable que les salariés de moins de 30 ans.

Définitions

Dans le cadre de cette étude, trois volets de la santé sont étudiés. Il s'agit de données subjectives sur l'état de santé global des personnes interrogées. L'enquête Emploi n'a pas pour objectif de collecter des données précises sur la santé. Néanmoins, ces informations permettent d'établir un premier état des lieux de la santé globale perçue des agents.

• **Santé perçue** : Cet indicateur reflète l'évaluation subjective que les individus font de leur état de santé général. La question posée est : «Comment évalueriez-vous votre état de santé général?» Il y a cinq réponses possibles : «Très bon», «Bon», «Assez bon», «Mauvais», «Très mauvais», auxquelles s'ajoutent les non-réponses.

• **Maladie chronique ou problème de santé durable** : Cet indicateur vise à déterminer si la personne enquêtée souffre d'un problème de santé récurrent, appelé maladie chronique ou durable. La question posée est formulée ainsi : «Avez-vous une maladie ou un problème de santé chronique ou durable? (Une maladie chronique est une maladie qui dure ou qui peut durer au moins six mois.)» Les réponses possibles sont «Oui», «Non», ainsi que les non-réponses.

• **Limitations dans les activités de la vie quotidienne (GALI)** : Cet indicateur vise à déterminer si la personne enquêtée rencontre des incapacités dans la réalisation de certaines activités de la vie quotidienne. Il s'agit d'un indicateur synthétique qui vise à évaluer le handicap dans de nombreuses enquêtes, françaises comme internationales, aussi appelé GALI (Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité). Ce dernier prend la forme suivante : «Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement?», et les modalités de réponse sont «Oui, fortement limité(e)», «Oui, limité(e), mais pas fortement» et «Non, pas limité(e) du tout», auxquelles s'ajoutent les non-réponses.

• **Nomenclature de métiers** : Les agents de la fonction publique ont été répartis selon leur profession dans dix familles de métiers. Ces dernières ont été établies à partir de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2020).

Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé

Pour en savoir plus

- Allain S. (2022), «Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie», *Études et Résultats* n° 1243, Drees, octobre.
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/les-maladies-chroniques-touchent-plus-souvent>
- Bagein G., Costemalle V., Deroyon T., Hazo J.-B., Naouri D., Pesonel E. et Vilain A. (2022), «L'état de santé de la population en France à l'aune des inégalités sociales», *Les Dossiers de la Drees* n° 102, Drees, septembre.
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/létat-de-santé-de-la-population-en>
- Desprat D. (2021), «Causes des problèmes de santé, accès aux soins et assurance maladie : l'opinion des Français selon leur état de santé», *Études et Résultats* n° 1181, Drees, février.
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/causes-des-problemes-de-sante-acces-aux-soins-et-assurance-maladie>
- Insee (2024), «État de santé de la population», *in France portrait social*, coll. «Insee Références», édition 2024.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242363?sommaire=8242421>

Données complémentaires

De nombreuses données sont téléchargeables dans la [version en ligne](#) du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*.

Elles mettent en perspective les résultats annuels avec les tendances sur des périodes plus longues.

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Karima JABRI¹
Charline STERCHELE²

L'enquête TraCov2 aborde plusieurs dimensions des conditions de travail, dont celle du bien-être psychologique, évalué à l'aide de l'indice « WHO-5 » de l'Organisation mondiale de la santé. Celui-ci permet d'identifier : les personnes présentant un risque de « symptômes dépressifs », celles définies comme « épanouies » et celles qui ne sont pas dans ces deux catégories, qualifiées comme étant en situation de bien-être psychologique « satisfaisant ». Ainsi, en 2023, un salarié sur deux présente un score de bien-être psychologique « satisfaisant », qu'il soit dans le secteur public ou dans le privé. Toutefois, les scores associés à l'« épanouissement » sont un peu plus fréquents dans le privé (33%, contre 28%), tandis que ceux liés aux « symptômes dépressifs » le sont un peu plus dans le public (19%, contre 16%).

Dans la fonction publique, la proportion de femmes obtenant un score de bien-être « satisfaisant » est plus élevée que celle des hommes (56%, contre 50%). Néanmoins, les hommes sont plus souvent identifiés comme « épanouis » (35%, contre 24%), tandis que les femmes présentent un risque plus important de « symptômes dépressifs » (21%, contre 16%). Ces écarts entre les sexes se maintiennent, mais tendent à se réduire à mesure que l'âge augmente.

À profil identique, parmi les salariés du public et du privé, les employés sont plus exposés que les cadres. Les agents de la fonction publique ne sont pas plus exposés aux « symptômes dépressifs » que les salariés du privé.

Au sein de la fonction publique, des disparités existent en termes de bien-être psychologique entre les métiers. Les professions de la santé et du travail social sont plus fréquemment dans une situation de bien-être psychologique « satisfaisant » que la moyenne (61%, contre 54%), alors que les policiers, les militaires et les pompiers sont légèrement en dessous (50%). Ces derniers ainsi que les ouvriers présentent les scores associés à un risque de « symptômes dépressifs » les plus bas.

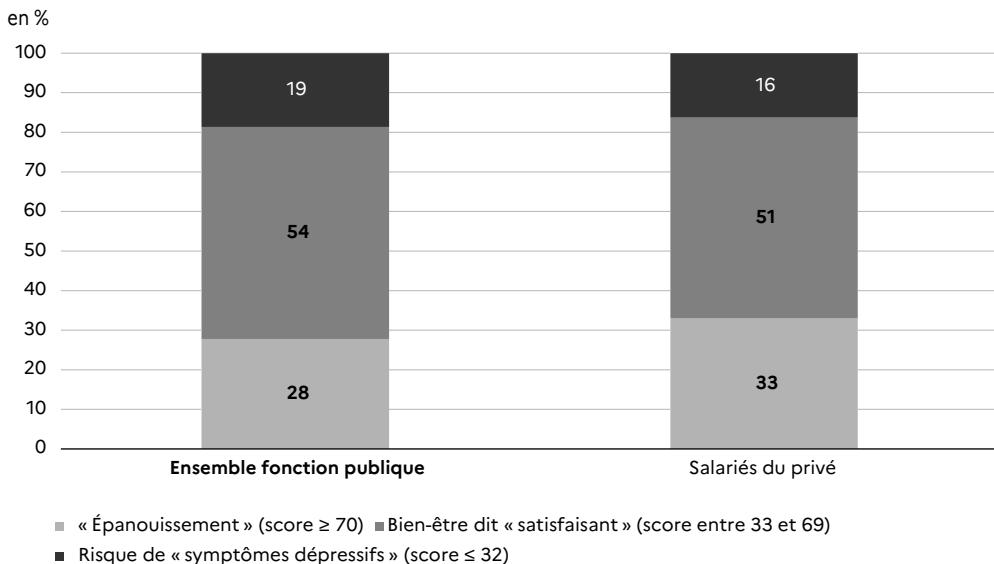
1. Stagiaire ENSAI.
2. SDessi-DGAPP.

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Plusieurs dimensions des conditions de travail sont abordées dans l'enquête TraCov2 (voir **Source, champ et méthode**), dont celle du bien-être psychologique des personnes en emploi, évalué à l'aide de l'indice « WHO-5 » de l'Organisation mondiale de la santé. Celui-ci permet d'identifier les personnes présentant un risque de « symptômes dépressifs », celles définies comme « épanouies » et celles qui ne sont pas dans ces deux catégories, qualifiées étant en situation de bien-être psychologique « satisfaisant ».

Ainsi, en 2023, près d'un salarié sur deux, aussi bien dans la fonction publique (54 %) que dans le secteur privé (51 %), présente un score indiquant un bien-être psychologique dit « satisfaisant³ » (**Figure 1**) [**Encadré 1**]. Toutefois, la proportion de salariés affichant un niveau d'« épanouissement » élevé est un peu plus importante dans le secteur privé que dans la fonction publique (33 %, contre 28 %). À l'inverse, un score bas est légèrement plus fréquent pour les agents de la fonction publique, indiquant un risque de « symptômes dépressifs » (19 %, contre 16 %).

Figure 1 : Répartition de l'indice de bien-être psychologique, selon le type d'employeur en 2023



Source : TraCov2, Dares. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT), âgés de 18 à 64 ans. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2023, 19 % des agents de la fonction publique ont un score associé à un risque de « symptômes dépressifs », selon l'indicateur de bien-être psychologique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Dans la fonction publique, les femmes présentent plus souvent un risque de « symptômes dépressifs », à tous âges

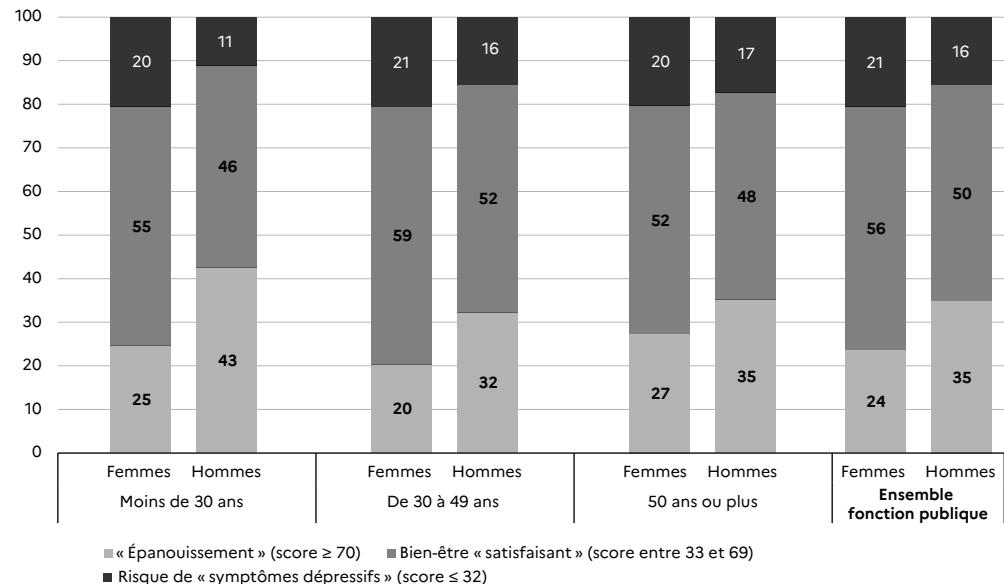
Dans le secteur public, la proportion de femmes obtenant un score de bien-être psychologique « satisfaisant » est plus élevée que celle des hommes (56 %, contre 50 %) [**Figure 2**]. En revanche, les hommes sont plus souvent identifiés comme « épanouis » (35 %, contre 24 %), tandis que les femmes présentent un risque plus important de « symptômes dépressifs » (21 %, contre 16 %). La proportion de femmes avec un score de risque de « symptômes dépressifs » reste globalement stable (environ 20 % pour toutes les tranches d'âge), mais il ne fait qu'augmenter pour les hommes (+ 6 points d'écart entre les moins de 30 ans et les 50 ans ou plus).

3. Le bien-être psychologique dit « satisfaisant » désigne, par construction, un score intermédiaire sur l'échelle WHO-5, situé entre l'« épanouissement » et les « symptômes dépressifs ». Afin d'alléger la suite du texte, la notion de « bien-être satisfaisant » sera utilisée.

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Figure 2 : Répartition de l'indice de bien-être psychologique au sein de la fonction publique, par sexe et âge en 2023

en %



Source : TraCov2, Dares. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, en emploi au sens du BIT, âgés de 18 à 64 ans. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2023, 21 % des femmes et 16 % des hommes de la fonction publique âgés de 30 à 49 ans ont un score associé à un risque de « symptômes dépressifs », selon l'indicateur de bien-être psychologique de l'OMS.

Les salariés de 30 à 49 ans ont plus souvent un risque de « symptômes dépressifs » que les moins de 30 ans

À profil identique en termes d'âge, d'employeur ainsi que de profession et catégorie socioprofessionnelles, les femmes ont 1,3 fois plus de risque d'obtenir un score de bien-être psychologique synonyme de risque de « symptômes dépressifs » comparativement aux hommes. Ce risque augmente également avec l'âge : les personnes âgées de 30 à 49 ans ont environ 1,3 fois plus de risque d'obtenir un score indiquant des « symptômes dépressifs » que les moins de 30 ans, et il est 1,4 fois plus élevé pour les 50 ans ou plus (Figure 3).

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, les employés présentent un risque significativement plus élevé d'obtenir un score de bien-être psychologique relatif aux « symptômes dépressifs » que les cadres et les professions intellectuelles supérieures.

Une fois prises en compte ces différentes caractéristiques, l'écart constaté entre le secteur public et le secteur privé ne semble pas significatif.

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Figure 3 : Principaux déterminants du score de bien-être psychologique des agents publics et salariés du privé, en 2023

rapports de cotes (odds-ratio)

Caractéristiques	Score de bien-être associé à un risque de «symptômes dépressifs»
Secteur (référence = Salariés du privé)	
Ensemble fonction publique	1,08
Sexe (référence = Hommes)	
Femmes	1,32***
Âge (référence = Moins de 30 ans)	
De 30 à 49 ans	1,27***
50 ans ou plus	1,40***
Professions et catégories socioprofessionnelles (référence = Cadres et professions intellectuelles supérieures)	
Professions intermédiaires	1,10
Employés	1,27***
Ouvriers	1,09
Autres	1,06

Source : TraCov2, Dares. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, en emploi au sens du BIT, âgés de 18 à 64 ans. France (hors Mayotte).

Note : Les seuils de significativité sont indiqués de la façon suivante : 0,1 % (**), 1 % (**), 5 % (*).

Lecture : En 2023, à profil identique en termes d'employeur, d'âge ainsi que de profession et catégorie socioprofessionnelles, les femmes ont 1,32 fois plus de risques que les hommes de présenter un score de bien-être psychologique associé à un risque de «symptômes dépressifs» selon l'indice de l'OMS.

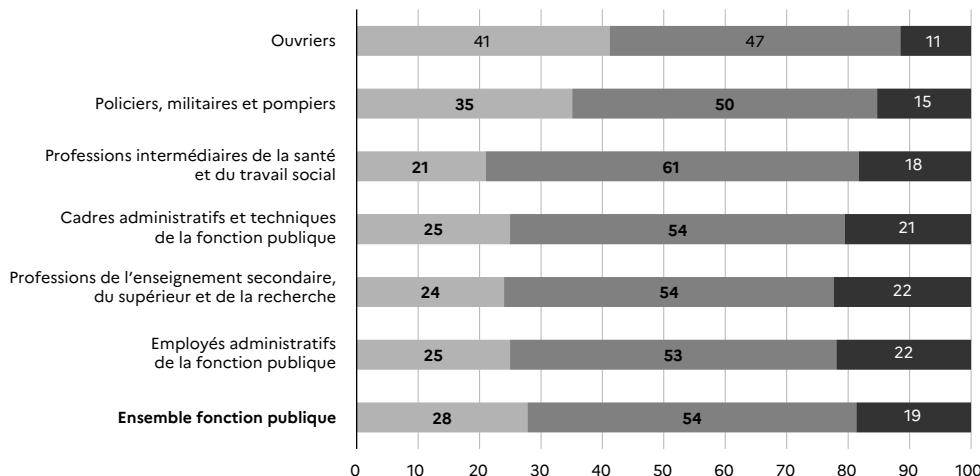
Les professions de l'enseignement du secondaire, du supérieur et de la recherche, les employés et cadres du public présentent les scores de bien-être psychologique les plus faibles

En 2023, 54% des agents de la fonction publique obtiennent un score de bien-être psychologique «satisfaisant», avec néanmoins des disparités notables entre les catégories de métiers. Les professions de la santé et du travail social enregistrent le score de bien-être psychologique «satisfaisant» le plus élevé, supérieur à la moyenne de la fonction publique (61%, contre 54%) [Figure 4]. À l'inverse, les policiers, les militaires et les pompiers se situent légèrement en dessous de cette moyenne (50%). Néanmoins, ces derniers présentent un score d'«épanouissement» plus élevé que les professions intermédiaires de la santé et du travail social (35%, contre 21%), qui pourrait s'expliquer par la forte proportion de jeunes hommes au sein de ces professions. Les employés administratifs, les professionnels de l'enseignement du secondaire, du supérieur et de la recherche ainsi que les cadres administratifs et techniques obtiennent un score synonyme de risque de «symptômes dépressifs» de 21% à 22%, soit une proportion deux fois supérieure à celle des ouvriers (11%).

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Figure 4 : Répartition de l'indice de bien-être psychologique au sein de la fonction publique, par famille de métiers, en 2023

en %



■ « Épanouissement » (score ≥ 70) ■ Bien-être « satisfaisant » (score entre 33 et 69)
 ■ Risque de « symptômes dépressifs » (score ≤ 32)

Source : TraCov2, Dares. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, en emploi au sens du BIT, âgés de 18 à 64 ans. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2023, 21 % des professions intermédiaires de la santé et du travail social de la fonction publique ont un score associé à l'« épanouissement », selon l'indicateur de bien-être psychologique de l'OMS.

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Encadré 1 : Indice de bien-être psychologique de l'Organisation mondiale de la santé

L'indice de bien-être psychologique de l'Organisation mondiale de la santé (WHO-5 ou OMS-5 en français) est une mesure subjective basée sur l'évaluation de cinq ressentis positifs : la joie de vivre, le calme, l'énergie, l'intérêt pour les activités quotidiennes et la bonne humeur générale. Ces items sont évalués à travers six modalités de réponse. Dans l'enquête TraCov2, les questions sont formulées de la manière suivante :

«Au cours des deux dernières semaines, dans votre vie de tous les jours, au travail et en dehors, à quelle fréquence avez-vous ressenti les affirmations suivantes :

- **Je me suis senti(e) de bonne humeur :** Tout le temps (5), la plupart du temps (4), plus de la moitié du temps (3), moins de la moitié du temps (2), de temps en temps (1), jamais (0).
- **Je me suis senti(e) calme et tranquille :** Tout le temps (5), la plupart du temps (4), plus de la moitié du temps (3), moins de la moitié du temps (2), de temps en temps (1), jamais (0).
- **Je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux(se) :** Tout le temps (5), la plupart du temps (4), plus de la moitié du temps (3), moins de la moitié du temps (2), de temps en temps (1), jamais (0).
- **Je me suis réveillé(e) en me sentant frais(fraîche) et dispos(e) :** Tout le temps (5), la plupart du temps (4), plus de la moitié du temps (3), moins de la moitié du temps (2), de temps en temps (1), jamais (0).
- **Ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes :** Tout le temps (5), la plupart du temps (4), plus de la moitié du temps (3), moins de la moitié du temps (2), de temps en temps (1), jamais (0).»

Chaque item est noté de 0 à 5, selon la fréquence de ces ressentis. L'addition des scores, multipliée par quatre, permet d'obtenir un score global sur 100, reflétant le niveau de bien-être psychologique de la personne. À mesure que le score augmente, le bien-être psychologique s'améliore : un score supérieur à 70 indique un état d'«épanouissement», tandis qu'un score inférieur ou égal à 32 signale un risque accru de «symptômes dépressifs». Ces niveaux ont été établis sur la base de données issues d'articles scientifiques⁴. Dans cette publication, le score intermédiaire (de 33 à 69) est qualifié de bien-être psychologique «satisfaisant».

Source, champ et méthode

Source

L'enquête TraCov2, réalisée en 2023 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), a pour objectif de mesurer l'évolution des conditions de travail et de la santé des travailleurs trois ans après la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle s'intéresse notamment aux transformations organisationnelles du travail, comme le développement du télétravail, ainsi qu'aux conséquences de ces transformations sur la santé des agents de la fonction publique et des salariés du secteur privé. Elle a été réalisée du 12 janvier au 10 avril 2023, auprès d'un échantillon de 63 579 personnes, dont 28 122 occupent un emploi et 23 180 sont salariées (au sens du Bureau international du travail [BIT]).

TraCov2 prolonge l'enquête TraCov menée en 2021, qui visait à décrire les impacts à moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail (télétravail, outils numériques, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, etc.), les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés.

Champ

Le champ de cette étude concerne les personnes salariées au sens du BIT, âgées de 18 à 64 ans, résidant en France métropolitaine (hors Mayotte).

4. Le seuil a été fixé sur la base de l'étude de Topp C.W., Østergaard S.D., Søndergaard S. et Bech P. (2015), «The WHO-5 well-being index : a systematic review of the literature», publiée dans *Psychotherapy and Psychosomatics*, 84(3), pp. 167-176 de celle de Coutrot T. (2018), «Travail et bien-être psychologique : l'apport de l'enquête CT-RPS 2016», document d'études n° 217, Dares, ainsi que de celle de Cabannes P.-Y. et Echegu O. (2024), «Minima sociaux et prestations sociales : ménages aux revenus modestes et redistribution – Édition 2024», Fiche n° 16 «État de santé», Panorama de la Drees, qui synthétise les seuils cliniques utilisés dans la littérature pour l'interprétation du «WHO-5».

Le bien-être psychologique des agents de la fonction publique en 2023

Méthode

Une régression logistique binomiale a été réalisée afin d'identifier les caractéristiques ayant une influence significative sur l'indice de bien-être psychologique de l'OMS. Pour ce faire, le contrôle s'est établi sur diverses variables : le sexe, l'âge, l'employeur et la famille de métiers, permettant de mesurer la probabilité d'obtenir un score de bien-être psychologique associé à un risque de « symptômes dépressifs ». Les résultats sont présentés sous forme d'odds-ratio (rapports de cotes). Par exemple, pour commenter les résultats relatifs à l'âge des salariés, il faudrait formuler de la manière suivante : la probabilité pour les salariés de 50 ans ou plus (du privé et de la fonction publique) d'obtenir un score de bien-être psychologique associé à un risque de « symptômes dépressifs » plutôt qu'un score de bien-être psychologique favorable est 1,4 fois plus élevée que pour ceux de moins de 30 ans. Par souci de simplification et pour ne pas alourdir le texte, la formulation suivante est utilisée : les salariés de 50 ans ou plus ont 1,4 fois plus de risques de présenter un score de bien-être psychologique associé à un risque de « symptômes dépressifs » que les salariés de moins de 30 ans.

Pour en savoir plus

- Boini S. et Langevin V. (2019), « Indice de bien-être de l'Organisation mondiale de la santé en 5 items (WHO-5) », *Références en santé au travail* n° 157, INRS, mars.
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FRPS%2043>
- Cabannes P-Y. et Echegu O. (dir.) [2024], « Minima sociaux et prestations sociales : ménages aux revenus modestes et redistribution – Édition 2024 », Fiche n° 16 « État de santé », *Panoramas de la Drees-Social*, Drees, octobre.
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/241022_Minima_Sociaux_2024
- Coutrot T. (2018), « Travail et bien-être psychologique : l'apport de l'enquête CT-RPS 2016 », *Document d'études* n°217, Dares, mars.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/travail-et-bien-etre>
- Topp C. W., Østergaard S. D., Søndergaard, S. et Bech P. (2015). « The WHO-5 well-being index: a systematic review of the literature », *Psychotherapy and Psychosomatics*, 84(3), pp. 167-176.
https://www.researchgate.net/publication/274399862_The_WHO-5_Well-Being_Index_A_systematic_review_of_the_literature

Données complémentaires

De nombreuses données sont téléchargeables dans la [version en ligne](#) du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*.

Elles mettent en perspective les résultats annuels avec les tendances sur des périodes plus longues.